



La référence mondiale  
des plateformes et nacelles élévatrices

# RAPPORT GLOBAL CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PEMP

Statistiques sur les incidents  
signalés pour la période 2016-2018

[www.ipaf.org](http://www.ipaf.org)



## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Rapport global</b>	<b>4-5</b>
<b>Les résultats</b>	<b>7</b>
Rapports par catégorie	8-11
Rapports par secteur d'industrie	12-15
Rapports par localisation	16-17
Rapports par activités	18-19
<b>Comment signaler un incident</b>	<b>20-21</b>
Recommandations	22-23
Définitions	24-25
À propos de l'IPAF	26-27



## INTRODUCTION



L'utilisation des PEMP pour le travail temporaire en hauteur est une méthode sûre et reconnue pour un large éventail d'activités. L'IPAF et ses membres partagent des données sur les incidents impliquant une PEMP avec l'objectif d'identifier les zones à risque et les tendances communes. Le projet de déclaration des accidents a débuté en 2012 et les connaissances acquises ont été utilisées pour créer des campagnes de sensibilisation à la sécurité et informer sur tout le travail effectué par l'IPAF, y compris l'élaboration de directives pour l'industrie et des formations.

Les membres britanniques de l'IPAF ont signalé environ 75 % des données de ce rapport de sécurité. Cependant, le projet se développe dans le monde entier, afin d'améliorer notre compréhension des pratiques de travail et de réduire les incidents dans chaque pays. La transmission des informations n'est pas limitée aux membres de l'IPAF, et toute personne ou organisation peut signaler un incident à un membre du personnel de l'IPAF ou via le site de l'IPAF [www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident)

Le rapport mondial de l'IPAF sur la sécurité des PEMP analyse les incidents survenus pendant le fonctionnement sur le lieu de travail, la maintenance et la livraison des PEMP. Il identifie les incidents habituels, le moment et le lieu où ils se sont produits. Les données de ce rapport sont tirées d'incidents qui ont eu lieu en 2016, 2017 et 2018.

**"Le projet de déclaration d'accident de l'IPAF a débuté en 2012 et les connaissances acquises utilisées pour créer des campagnes de sensibilisation à la sécurité, améliorer les orientations de l'industrie et développer la formation".**

### L'OBJECTIF

L'analyse des incidents signalés à l'IPAF est entreprise pour améliorer et promouvoir davantage l'utilisation sûre de l'accès motorisé dans le monde entier.

Toutes les informations confidentielles sont enlevées de la base de données avant qu'elles ne soient examinées par l'IPAF et partagées avec l'industrie pour améliorer la réglementation, les guides techniques et la formation.

## REPORTING GLOBAL

L'IPAF rassemble des rapports du monde entier, des entreprises ou des personnes qui partagent leurs expériences pour permettre à d'autres de travailler davantage en toute sécurité. Des incidents ont été rapportés par des membres dans 25 pays. Le rapport mondial de l'IPAF sur la sécurité des PEMP analyse ces incidents.

On s'attend à ce qu'elle continue à se développer et fournir une vue d'ensemble plus large des incidents dans l'industrie de l'accès dans le monde entier.

Le travail en hauteur comporte des risques importants où qu'il se déroule dans le monde, bien que des pratiques de travail différentes et des normes de sécurité adoptées puissent entraîner des taux d'incidents plus élevés dans certains territoires que dans d'autres. Les données peuvent mettre en évidence ces différences et recommander des campagnes localisées pour cibler des activités ou des comportements dangereux spécifiques.



### CE QUI EST DÉCLARÉ

Les incidents signalés impliquant des PEMP sont tous rassemblés par l'IPAF. Cela comprend les incidents qui entraînent des décès, des blessures ou une personne nécessitant des premiers soins. Il comprend également les incidents évités de justesse qui n'ont pas entraîné de blessures, mais qui représentent néanmoins une situation dangereuse.



### LES MACHINES

Le rapport analyse les incidents survenus lors de l'utilisation, de la livraison et de la maintenance des plateformes élévatrices mobiles de travail ( PEMP).

En plus de ce rapport, l'IPAF rassemble également les incidents impliquant d'autres machines, notamment les plates-formes de travail à mât (PTMG), les dispositifs de levage de passagers et de marchandises et les appareils de manutention télescopique.



### LES SOURCES DES DONNÉES

Des incidents ont été signalés dans 25 pays, par les utilisateurs et les loueurs de matériel d'accès motorisé. Toute personne impliquée dans le travail en hauteur peut signaler un incident au portail de l'IPAF sur le site [www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident)

Les données présentées sont basées sur des informations collectées de différentes manières : directement signalées via le portail de notification des incidents de l'IPAF

[www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident); informations obtenues par le personnel de l'IPAF dans le monde entier ; données provenant d'organismes réglementaires/nationaux ; et informations recueillies à partir de communiqués de presse et de rapports d'actualité.



### LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations fournies à l'IPAF sont confidentielles et privées. Les informations permettant d'identifier une personne ou une entreprise impliquée dans un incident signalé ne sont accessibles à personne, y compris au personnel de l'IPAF, et sont supprimées avant d'être analysées.

L'IPAF est conforme à la GDPR et dispose d'une politique de confidentialité qui peut vous aider à comprendre quelles informations nous recueillons, pourquoi nous les recueillons et comment vous pouvez mettre à jour, gérer, exporter et supprimer vos informations. La politique de confidentialité de l'IPAF peut être consultée à l'adresse suivante [www.ipaf.org/fr/privacy](http://www.ipaf.org/fr/privacy)



## LES RÉSULTATS

Les chutes de la plate-forme, l'électrocution, le coincement et le renversement de la PEMP sont les quatre causes les plus fréquentes de décès lors de l'utilisation d'une PEMP.

Une grande majorité des incidents ayant résulté dans les décès signalés à IPAF sont survenus aux États-Unis. Un taux relativement élevé d'incidents signalés se produit dans les lieux publics et sur les routes.

La sylviculture et la construction sont les secteurs industriels qui comptent ensemble le plus grand nombre de décès, bien que les secteurs des services/maintenance et de l'électricité enregistrent également un nombre considérable de décès.

Les incidents graves entraînant la mort ou des blessures avec perte de temps sont plus susceptibles de se produire lorsque la PEMP est en position élevée. La livraison des PEMP et l'entretien des machines entraînent également un nombre élevé d'incidents.

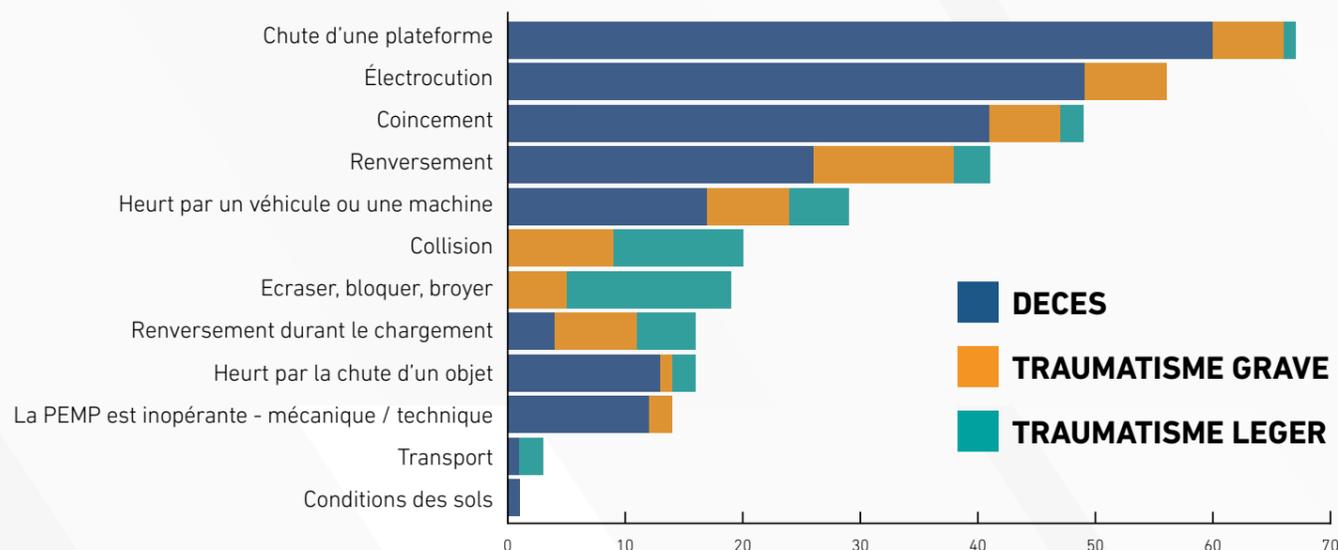
L'IPAF publiera une analyse plus détaillée en temps utile à tous les membres qui ont contribué au projet de déclaration d'accident, qui fournira des informations complémentaires sur les incidents.



## CATEGORIE

### INCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS PAR CATÉGORIE 2016-2018

Le tableau de cette page montre les 12 principaux incidents avec perte de temps par catégorie, y compris tous les décès, pour la période 2016-2018. Les incidents entraînant une perte de temps sont des incidents au cours desquels une ou plusieurs personnes ont été blessées et, par conséquent, la personne a été incapable de travailler pendant un ou plusieurs jours.



Le rapport mondial de l'IPAF sur la sécurité des PEMP identifie les incidents de PEMP qui entraînent le plus souvent des décès.

#### CHUTES

Les chutes de hauteur sont la principale cause d'incidents mortels lors de l'utilisation d'un accès motorisé. Cela souligne la nécessité de suivre un système de travail sécurisé lorsqu'on est en hauteur, notamment en restant dans la plateforme et en étant attaché avec un harnais et une longe dans une nacelle élévatrice ou une PEMP montée sur un véhicule.

*La planification est la clé de la prévention des chutes et comprend la sélection d'une PEMP adaptée pour la tâche et une familiarisation adéquate. Reportez-vous à la campagne "Planification de la sécurité" de l'IPAF.*

#### ELECTROCUTION

Il y a un nombre important de décès par électrocution dus soit au travail en direct, soit au travail en hauteur, à proximité de lignes électriques à haute tension.

*La planification est nécessaire pour réduire le risque et travailler en toute sécurité à proximité des lignes électriques.*

*Le protocole de travail doit inclure l'identification de la source d'énergie, et prévoir l'isolement et la mise hors tension des lignes électriques avant l'élévation. Consultez le guide technique de l'IPAF sur les lignes électriques, respectez en permanence la distance de travail minimale de sécurité et, le cas échéant, demandez l'avis d'un spécialiste.*

#### COINCEMENT

Les PEMP sont souvent utilisés dans des zones confinées, ou à proximité de structures aériennes, où il existe un risque accru de coincement ou d'écrasement de l'opérateur. Le secteur de l'accès motorisé a réagi en améliorant la prise de conscience, en fournissant des conseils sur la manière de réduire le risque et en utilisant des dispositifs appelés "protection secondaire".

En outre, la formation avancée IPAF PAL+ est disponible pour les opérateurs travaillant dans les zones à haut risque ou des environnements de travail contraignants.

*Se référer au guide IPAF "Éviter le coincement/l'écrasement" Des dispositifs de protection secondaires peuvent être utilisés pour réduire le risque de coincement.*

#### RENVERSEMENT

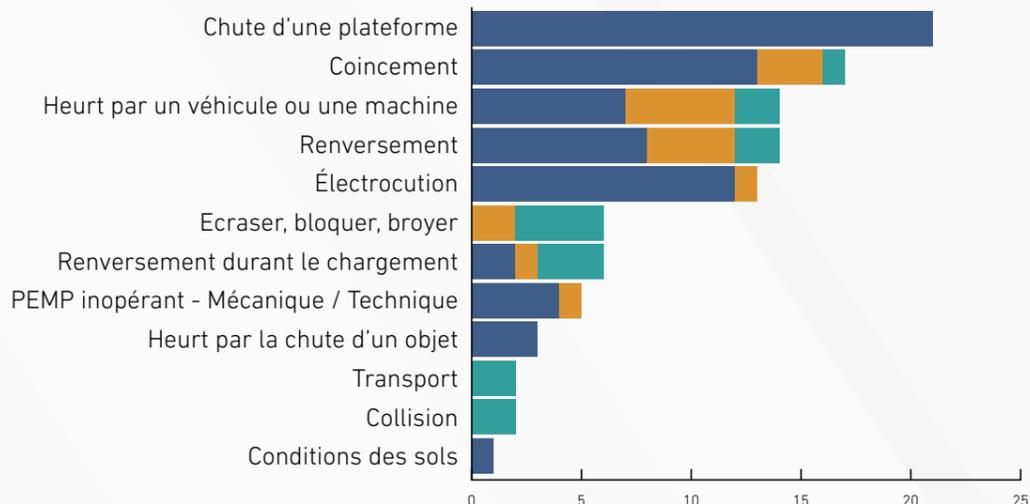
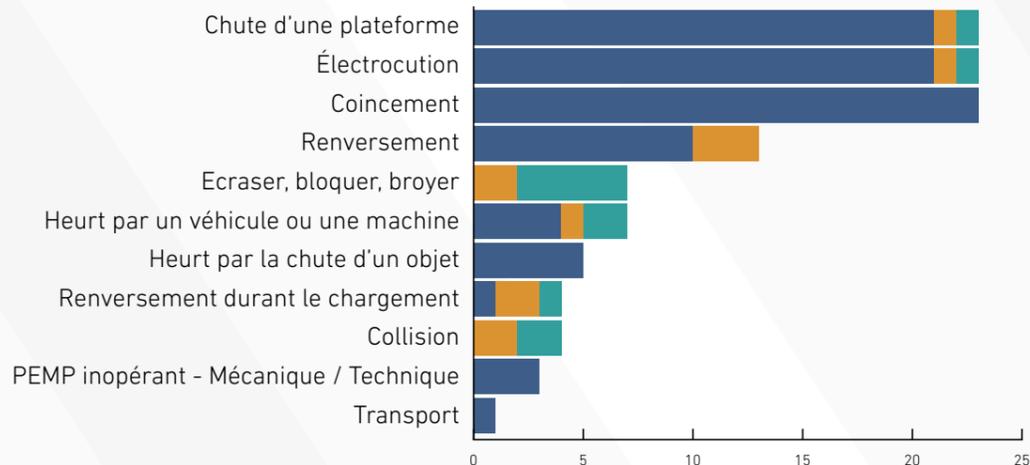
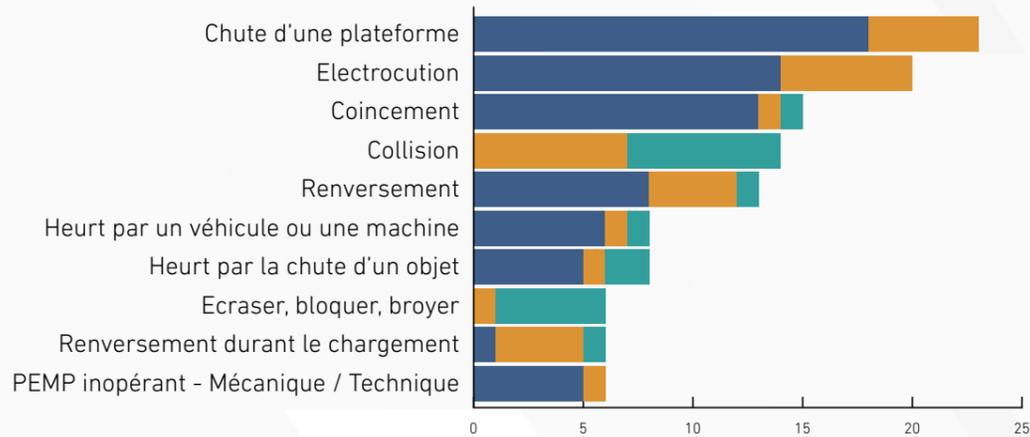
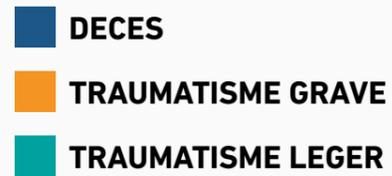
Le renversement d'une PEMP élevée va probablement entraîner la mort des occupants de la plate-forme. Cela peut se produire en raison d'une pente excessive, de conditions de sol inadéquates, d'un déploiement incorrect des stabilisateurs ou des stabilisateurs latéraux, ou d'une surcharge extrême.

*Consultez les conseils de l'IPAF sur l'évaluation des l'état du sol et l'utilisation des plaques de calage.*

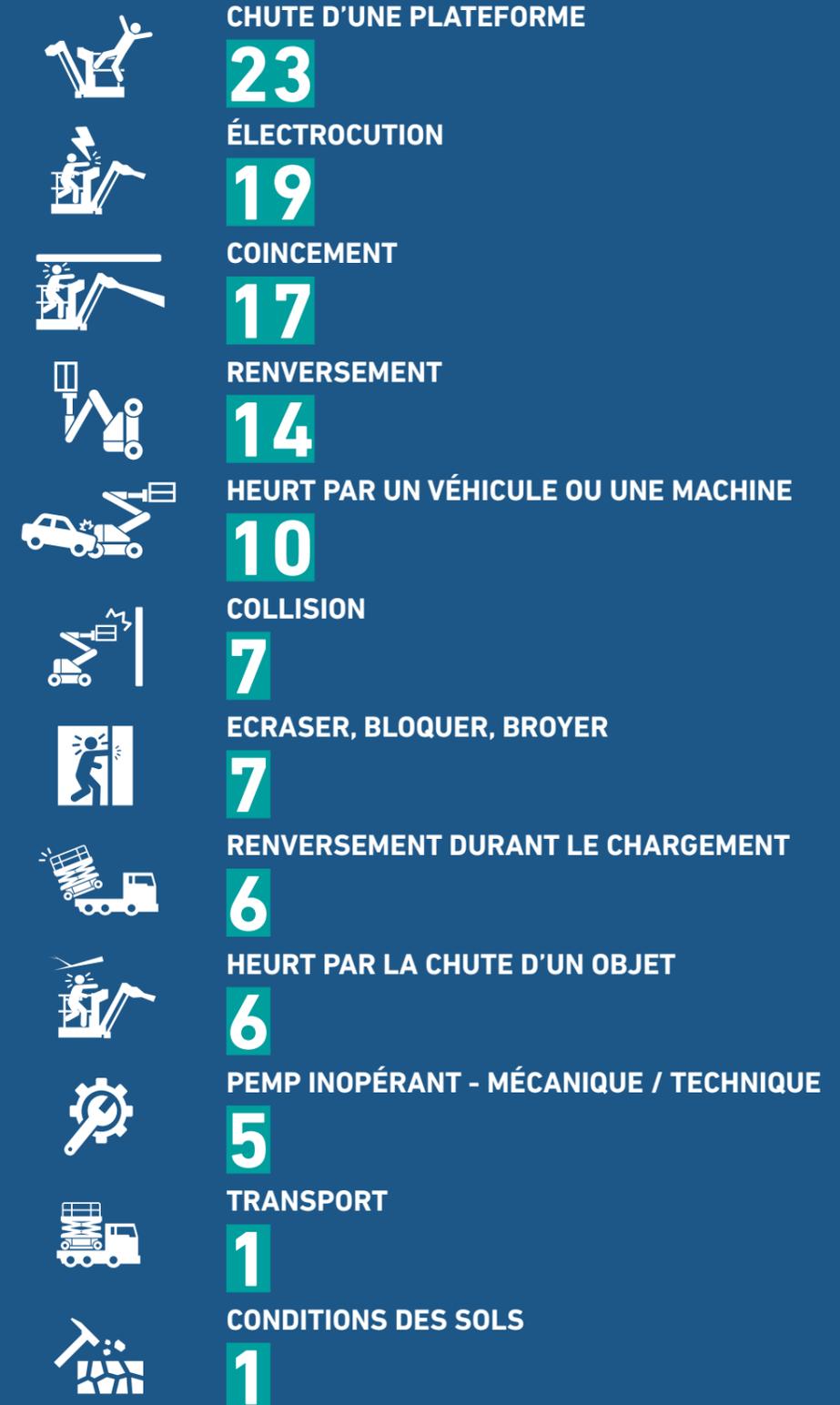
# CATEGORIE

## TOTAL DES INCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS, Y COMPRIS NOMBRE DE DÉCÈS PAR CATÉGORIE ET PAR ANNÉE

Incidents mortels et avec perte de temps (une ou plusieurs personnes blessées qui ont entraîné l'arrêt de travail d'une ou plusieurs journées) par catégorie, par an.



## MOYENNE ANNUELLE DES INCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS PAR CATÉGORIE

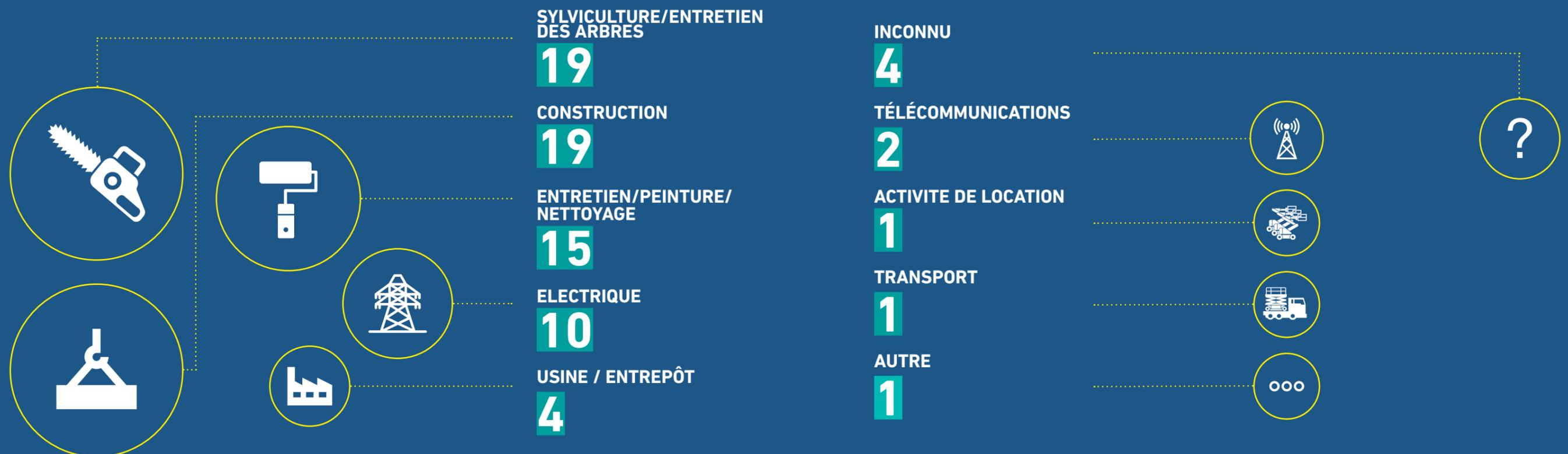


# SECTEUR D'INDUSTRIE

## INCIDENTS MORTELS SIGNALÉS

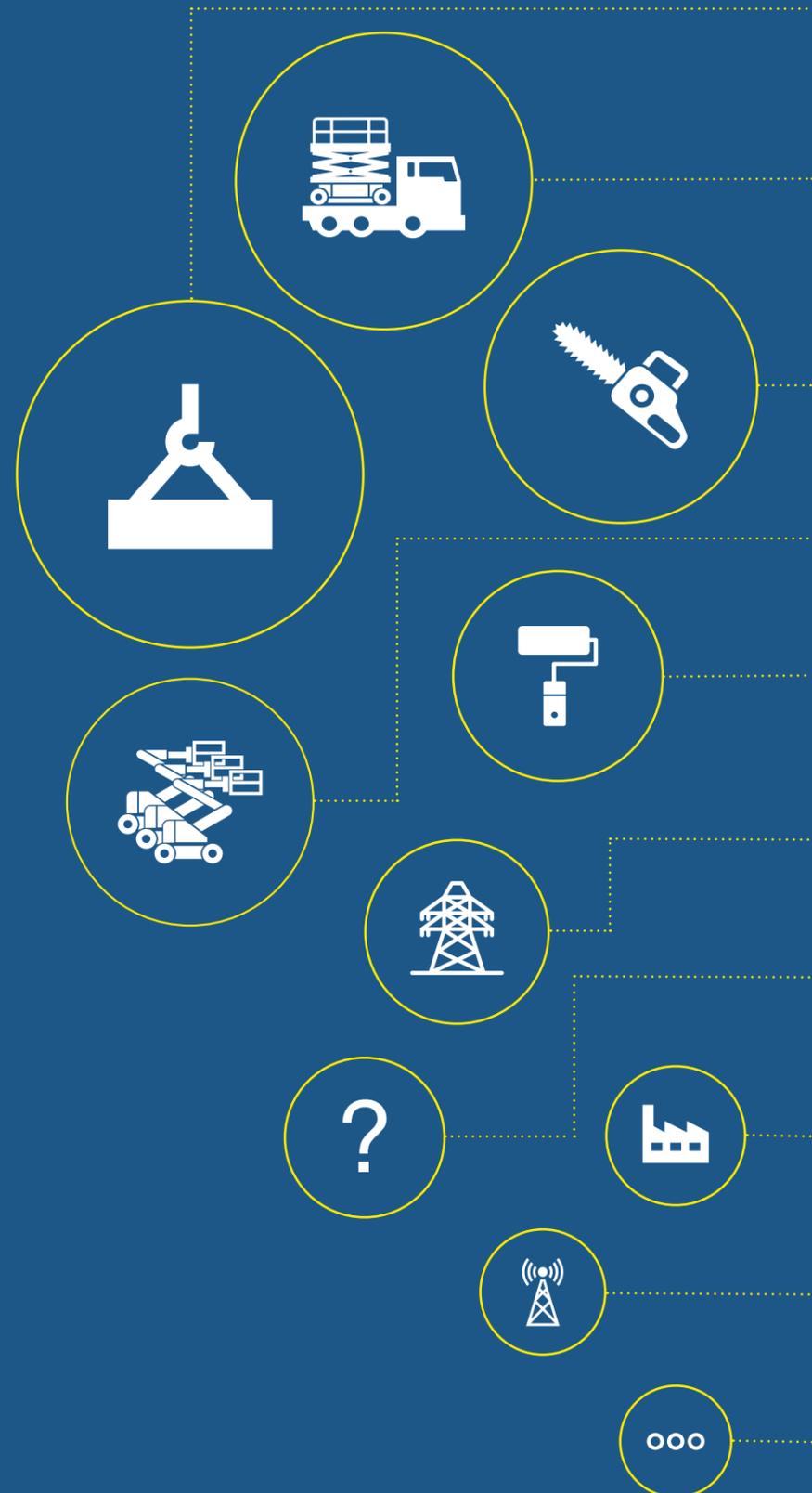


### MOYENNE ANNUELLE DES INCIDENTS GRAVES DÉCLARÉS PAR L'INDUSTRIE



## SECTEUR D'INDUSTRIE

MOYENNE ANNUELLE DES INCIDENTS MORTELS ET AVEC PERTE DE TEMPS SIGNALÉS PAR L'INDUSTRIE



CONSTRUCTION

**29**

TRANSPORT

**23**

SYLVICULTURE/ENTRETIEN DES ARBRES

**22**

ACTIVITÉ DE LOCATION

**21**

ENTRETIEN/PEINTURE/NETTOYAGE

**18**

ELECTRIQUE

**12**

INCONNU

**9**

USINE / ENTREPÔT

**5**

TÉLÉCOMMUNICATIONS

**3**

AUTRE

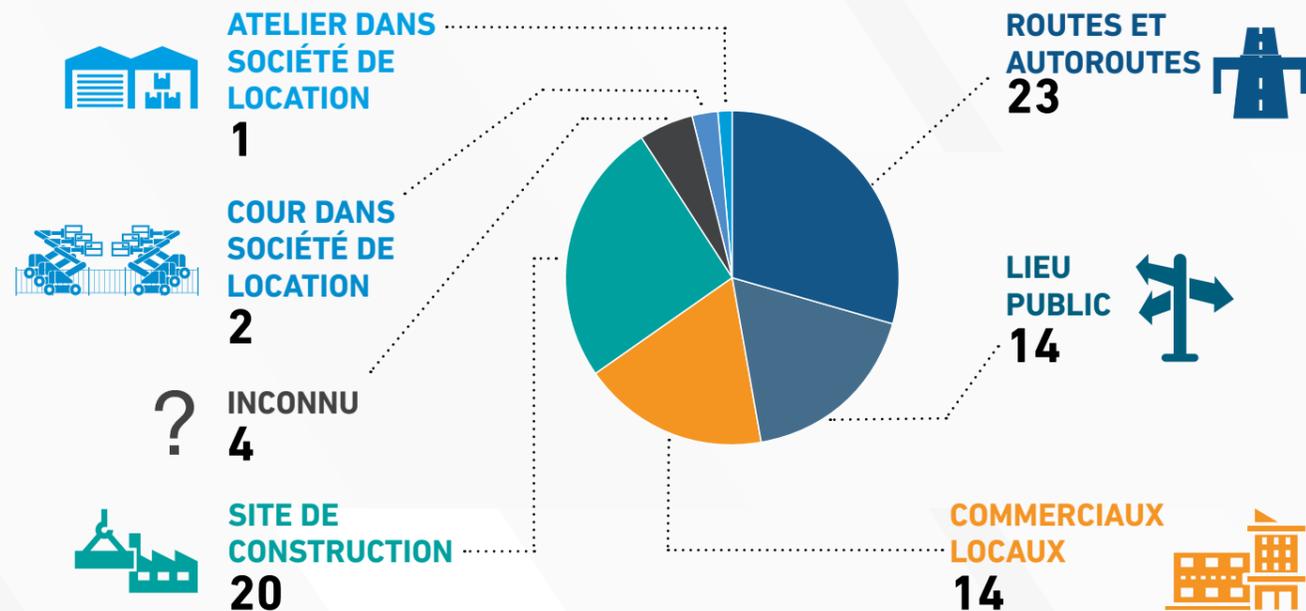
**1**



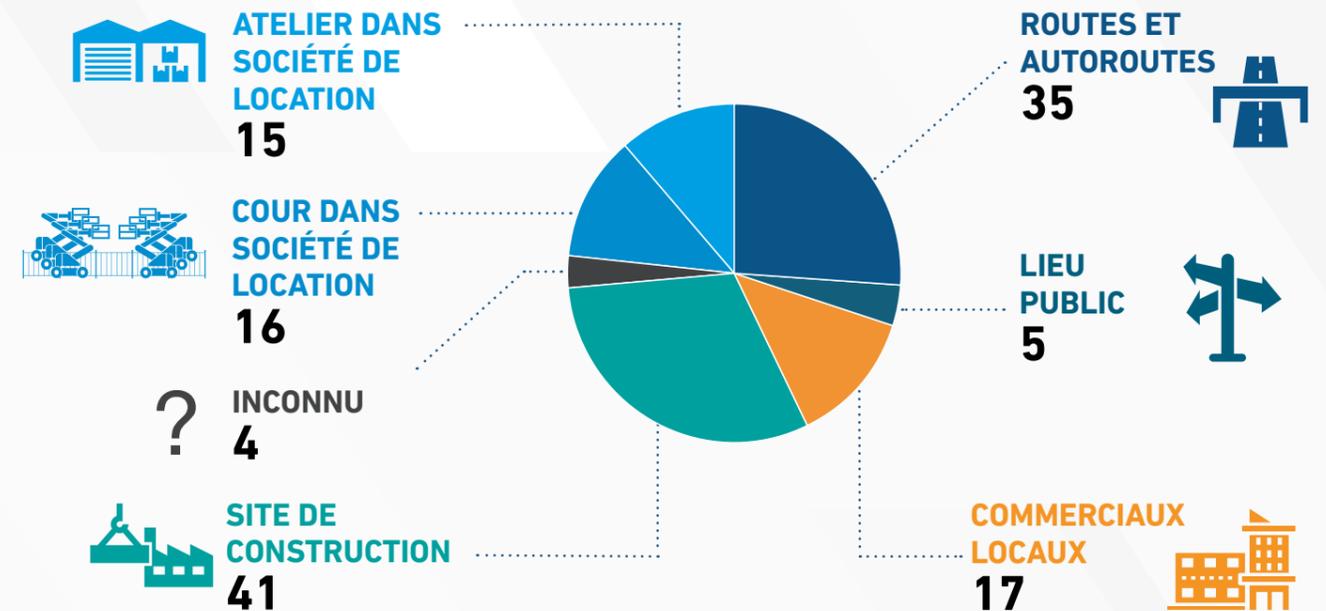
Il est à noter qu'en raison du fait qu'environ 75 % des incidents du projet de déclaration des accidents de l'IPAF sont déclarés par les membres, les secteurs industriels peuvent être sur ou sous-représentés selon le degré d'activité des membres mondiaux de l'IPAF dans chaque secteur. Une plus grande participation des non-membres et des organisations de tous les secteurs permettra d'obtenir des données plus détaillées et de mieux comprendre les risques propres à chaque industrie ou secteur.

## LOCALISATION

### NOMBRE MOYEN DE DÉCÈS PAR LOCALISATION 2016-2018



### NOMBRE MOYEN D'INCIDENTS AVEC PERTE DE TEMPS INCLUANT LES DÉCÈS PAR LOCALISATION 2016-2018



Les PEMP sont utilisées dans une grande variété de domaines et sur les chantiers. Chaque tâche doit être correctement planifiée et exécutée en toute sécurité. Les PEMP sont plus souvent utilisées sur des sites contrôlés tels que des projets de construction ou des usines et des entrepôts que dans des zones publiques telles que le long des routes. Notre analyse montre qu'il est proportionnellement plus probable un incident impliquant une PEMP se produira dans un lieu public plutôt que sur un site de travail surveillé.

Locaux commerciaux comprennent les entrepôts et usines. Les PEMP sont généralement utilisées pour des activités de maintenance et de service, ou pour mener des opérations telles que le déstockage. La formation des opérateurs est un moyen essentiel pour réduire les incidents.

*Recommandation: Tous les opérateurs sont formés sur la catégorie de PEMP qui sera utilisée et les responsables suivent une formation de management pour superviser le travail en hauteur, par exemple le cours PEMP pour responsables de l'IPAF.*

Les chantiers de construction enregistrent un nombre important d'incidents mortels. L'utilisation des PEMP dans la construction est désormais courante, qu'il s'agisse d'un petit chantier avec une seule PEMP ou d'un grand chantier avec plusieurs machines utilisées en même temps. L'évaluation des risques doit porter sur les conditions au sol et les obstructions aériennes. Les superviseurs doivent connaître les risques et les contrôles liés au travail en hauteur.

*Recommandation: Tous les opérateurs doivent être formés à un niveau approprié, et les superviseurs ou les responsables doivent également être formés.*

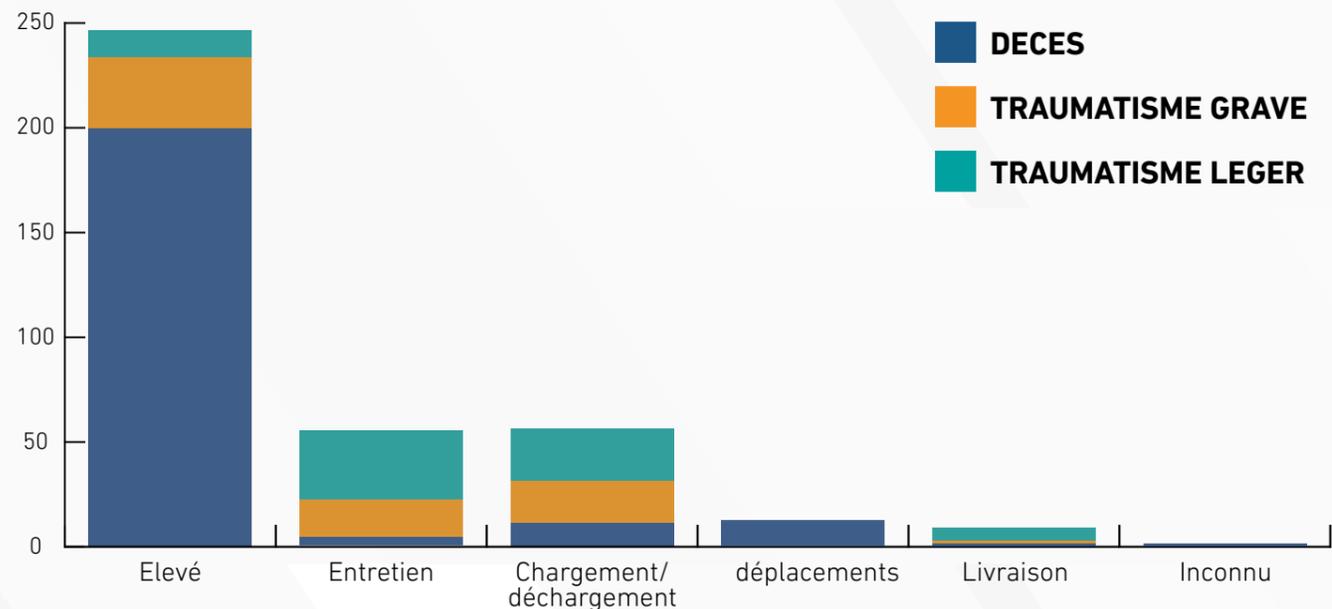
Travailler sur ou à côté des routes signifie qu'il y a le risque d'être heurté par un camion, un bus ou un autre véhicule. Il est inadéquat et dangereux de supposer que les conducteurs d'autres véhicules éviteront une collision avec le PEMP sans une séparation, une protection et des avertissements visuels appropriés.

*Utilisez la gestion du trafic et un plan piétonnier pour prévenir les incidents. Voir la campagne Street Smart Safety de l'IPAF.*

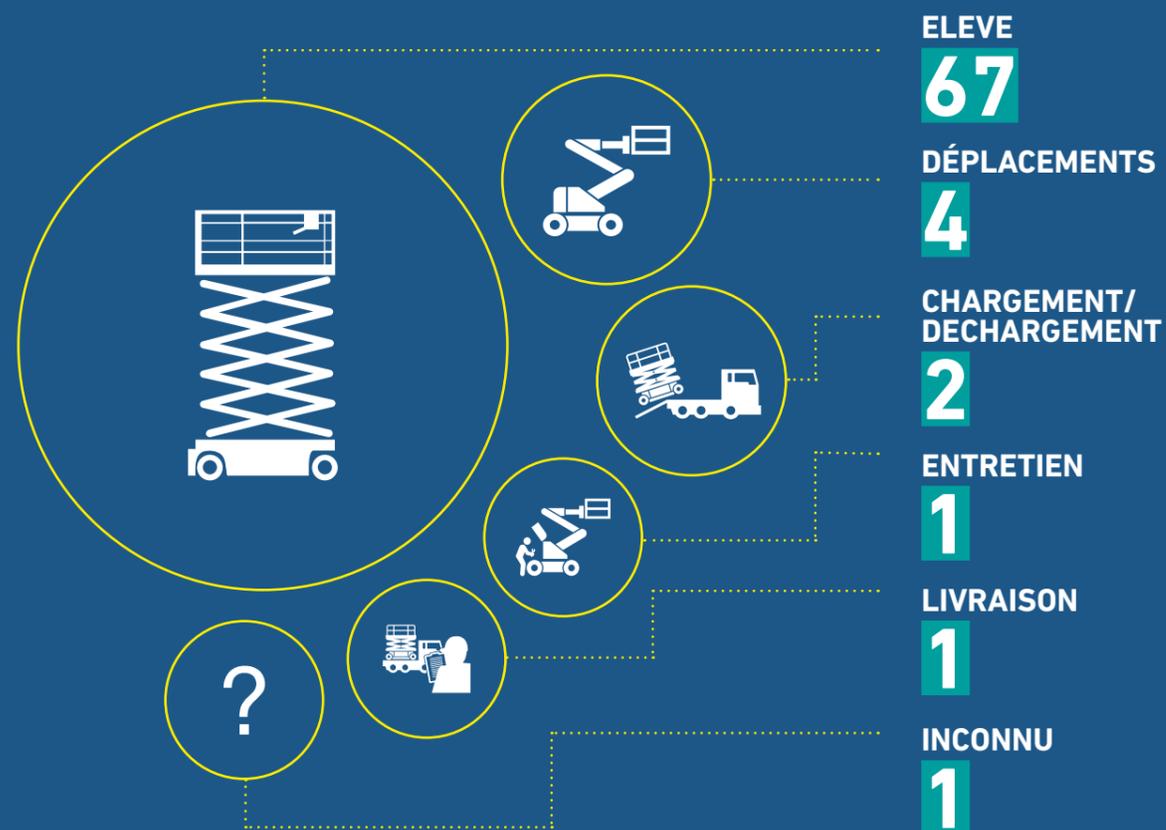
Le travail dans les espaces publics et le long des routes présente un risque accru pour l'opérateur et les autres personnes. La planification et l'évaluation des risques avant le début des travaux sont d'une importance capitale.

# ACTIVITÉ

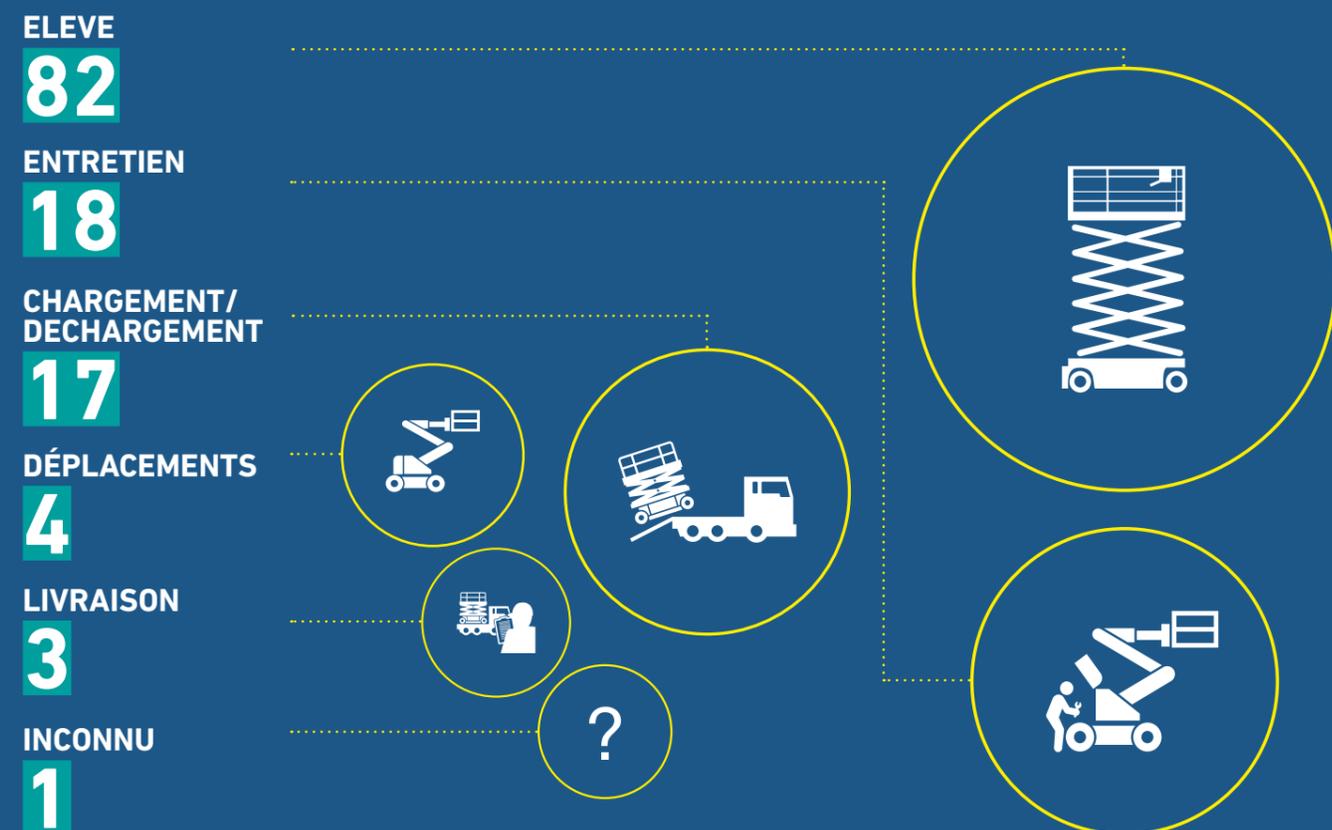
## TOTAL DES INCIDENTS DE PERTE DE TEMPS, Y COMPRIS LES DECES, PAR ACTIVITÉ 2016-2018



## MOYENNE ANNUELLE D'INCIDENTS FATALES PAR ACTIVITE



## MOYENNE ANNUELLE DE PERTES TEMPS DES INCIDENTS PAR ACTIVITES



## COMMENT DECLARER UN INCIDENT



Toutes les personnes, y compris les utilisateurs et les propriétaires de PEMP sont encouragés à signaler les incidents impliquant des PEMP, Plates-formes de travail à mât (PTMG) et autres types d'équipements de levage. Les déclarations sont disponibles en plusieurs langues.

Allez sur [www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident)



## QUEL EST LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION ?

Connectez-vous au portail de l'IPAF ou signalez-le anonymement en un seul clic. L'utilisation des écrans drop-down et des icônes sélectionnables permet d'obtenir le plus d'informations possibles sur l'incident.

- QUAND CELA S'EST-IL PRODUIT
- QUI ÉTAIT RESPONSABLE ET QUI A ÉTÉ TOUCHÉ
- QUEL A ÉTÉ LE RÉSULTAT/
- QUELLE
- COMMENT LA MACHINE ÉTAIT-ELLE UTILISÉE<
- QUE S'EST-IL PASSÉ



Des détails spécifiques tels que les noms, l'emplacement, la marque de la machine ne sont pas nécessaires pour signaler un incident.

Pour garantir l'objectivité, toutes les informations d'identification sont automatiquement expurgées avant l'analyse. La cause de l'incident n'est pas consignée, il n'est donc pas nécessaire d'en connaître la cause profonde ni d'identifier les personnes responsables. Ce projet ne cherche pas à répartir les fautes ou les responsabilités

L'objectif de ce projet est d'identifier les zones à risque et les tendances communes, puis, à partir de l'analyse, d'améliorer l'orientation, la formation et les normes. Lorsque nous nous concentrons sur des incidents avérés, nous pouvons nous concentrer sur les risques réels encourus et sur la meilleure façon de les prévenir. Lorsque le PDG et directeur général de l'IPAF Peter Douglas a pris ses fonctions, il a profité de l'événement ELEVATION 2019 pour réaffirmer son engagement en faveur du projet de déclaration de l'IPAF, qui prévoit une mise à jour majeure du portail de l'IPAF sur les accidents en 2020, comme illustré ci-dessous.



## RECOMMANDATIONS

Les chutes de hauteur sont la cause la plus fréquente d'incidents graves lors de l'utilisation d'une PEMP.

Il est recommandé que :

- Les personnes se trouvant en hauteur doivent toujours rester à l'intérieur de la plate-forme avec les pieds sur le plancher. La personne ne doit pas grimper ou se pencher par-dessus les garde-corps.
- Le personnel ne doit entrer ou sortir de la plate-forme de travail qu'à des positions d'accès au niveau du sol ou sur le châssis de la PEMP, et ne doit pas sortir en hauteur.

De plus amples informations sont disponibles dans le document de l'IPAF :  
Exiting the Platform at height (E2)  
[www.ipaf.org/resources](http://www.ipaf.org/resources)

Les chutes de hauteur peuvent être évitées en planifiant l'utilisation sûre des PEMP. Reportez-vous au plan de campagne de sécurité de l'IPAF pour obtenir des conseils.

Il est recommandé que :

- Les responsables et les superviseurs doivent apprendre et comprendre les risques et les meilleures pratiques lors de l'utilisation de PEMP. Formation spécifique pour les cadres est disponible, par exemple PEMP pour responsables de l'IPAF.
- Les responsables doivent s'assurer que les opérateurs des PEMP sont convenablement formés, que la bonne machine est sélectionnée pour le travail et que tous les travaux en hauteur sont correctement supervisés.



- En cas d'utilisation de PEMP de type boom (1b et 3b) les occupants doivent toujours porter la tenue complète de harnais et connecter la longe au point d'ancrage approprié désigné dans la plateforme. La longe doit être suffisamment courte pour que le porteur puisse être maintenu à l'intérieur de la plate-forme. La longe peut contenir un dispositif d'absorption d'énergie.

De plus amples informations sont disponibles dans le document de l'IPAF :  
Fall Protection in MEWPs (H1)  
[www.ipaf.org/resources](http://www.ipaf.org/resources)

**Rappel :** Les garde-corps des plates-formes sont la principale protection contre les chutes dans une PEMP.



La majorité des incidents signalés qui ont entraîné la mort ou des blessures avec perte de temps se sont produits lorsque la PEMP était en position élevée.

Le risque de blessure est accru lors de l'utilisation d'une PEMP en hauteur.

Il est recommandé que :

- Veiller à ce que les opérateurs de PEMP soient suffisamment formés pour cette tâche.
- Les opérateurs doivent être formés à l'utilisation de la catégorie de PEMP spécifique.
- Les opérateurs devraient être familiarisés avec cette PEMP.

L'utilisation de PEMP sur ou à proximité des routes et dans les lieux publics est très risquée. Il est essentiel que la PEMP et tout le personnel soient positionnés en toute sécurité et non dans le sens de la circulation. Les PEMP doivent être chargées, sécurisées et déchargées en toute sécurité lors de leur transport vers et depuis le site de travail.

Il est recommandé que :

- Isoler la tâche afin de réduire les risques pour le public ou d'être heurté par d'autres véhicules.
- Veiller à ce qu'aucune partie de la structure de la PEMP ne s'étende ou ne se balance dans le sens de la circulation.
- Utiliser un plan de gestion du trafic pour contrôler les mouvements des véhicules et des piétons autour de la PEMP.
- Bloquez la zone située sous la PEMP afin d'éviter que tout objet tombant ne heurte les personnes se trouvant en dessous.

Toutes les tâches nécessitent un plan de travail sécurisé, même celles qui sont prévues pour une courte durée.



Il est fortement recommandé aux utilisateurs des PEMP de signaler les incidents. Les responsables des installations et les entrepreneurs de construction chargés de la planification et de la gestion du site devraient veiller à ce que tous les incidents soient signalés.

Tout rapport est confidentiel et toutes les informations d'identification sont supprimées avant l'analyse.

Contribuer à rendre le travail en hauteur plus sûr et aller sur [www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident)



La livraison et le déchargement des PEMP produisent un nombre important d'incidents entraînant une perte de temps et de dommages aux PEMP.

Il est recommandé que :

- Les utilisateurs doivent planifier une livraison et prendre les mesures appropriées pour qu'elle soit effectuée en toute sécurité.
- Un responsable compétent est chargé de planifier les livraisons, la collecte et le transport de PEMP.
- Les opérateurs et/ou les livreurs doivent être formés pour charger et décharger correctement les PEMP.
- Des zones de chargement et de livraison clairement identifiées sont prévues sur chaque site de travail.



# DÉFINITIONS

## INCIDENT DE PEMP

Un incident qui s'est produit pendant l'exploitation, le déplacement, le chargement, le transport ou l'entretien d'une PEMP et qui a entraîné un préjudice pour une personne (opérateur, occupant, conducteur, technicien ou passant) ou un dommage à la PEMP ou à un autre objet.

Les définitions suivantes peuvent s'appliquer aussi bien aux incidents mortels ou non mortels avec perte de temps :

## TRAUMATISME GRAVE

Blessures qui empêchent une personne de travailler pendant plus de sept jours.

## TRAUMATISME LEGER

Blessures qui empêchent la personne de travailler de un à sept jours.

## PREMIERS SECOURS

Une personne victime d'une blessure a pu continuer à travailler le jour même. Cela peut impliquer des soins médicaux, une analyse ou une visite à un hôpital.

## PRESQUE

Il n'y a eu ni blessure ni dommage, mais le risque était significatif.

## CATÉGORIE D'INCIDENT

### ECRASER, BLOQUER, BROUER

Doigts, main, corps écrasés ou coincés dans une machine ou des composants.

Personne(s) écrasée(s) entre des parties de la PEMP, par exemple entre la roue et la structure d'extension, entre les bras des ciseaux, entre les garde-corps repliables.

### ÉLECTROCUTION

Personne(s) électrocutée(s) suite à un contact avec un courant électrique.

### COINCEMENT

Le haut du corps/la tête de la personne est coincé ou écrasé entre la plate-forme de travail et une structure externe, suite au déplacement de la PEMP (déplacement ou élévation).

La tête ou le corps de la personne est coincé entre la machine et une structure externe pendant le déroulement de l'opération :

Cela s'est produit pendant le fonctionnement de la PEMP.

La personne était dans la plateforme

### CHUTE D'UNE PLATEFORME DE TRAVAIL

Une ou plusieurs personnes sont tombées de la plate-forme de travail.

Une ou plusieurs personnes sont tombées d'une autre structure (toit, arbre) en sortant de la plate-forme de travail.

Une ou plusieurs personnes ont été expulsées de la plate-forme de travail, résultat du mouvement de la PEMP.

Cela inclut un mouvement de catapulte après que la plate-forme ou la structure d'extension de la PEMP se soit retrouvée coincée ou prise dans un obstacle. Cet effet peut également se produire pendant le transport de la PEMP.

### FEU/EXPLOSION

La PEMP ou le PTMG prend feu ou des matériaux ou des structures adjacentes à la plate-forme prennent feu.

Une batterie ou une autre matière explosive dans ou à proximité de la PEMP a provoqué une explosion.

Court-circuit électrique et surchauffe.

### HEURT PAR LA CHUTE D'UN OBJET

La PEMP a été frappée par un objet extérieur, par exemple une branche d'arbre, un panneau ou une partie du bâtiment en construction/destruction.

### HEURT PAR UN VÉHICULE OU UNE MACHINE

La PEMP a été frappée par une autre machine en mouvement, par exemple un camion, une voiture, un train, une grue à portique ou un chariot élévateur. .

### OBSERVATION DE LA SITUATION DE DANGER

Les équipements de sécurité, notamment les vêtements, le harnais et la longe de protection contre les chutes, les panneaux de signalisation, les protections et les supports des machines n'ont pas été utilisés ou mis en place. Par exemple "opérateur ne portant pas de harnais".

Manœuvrer la machine sur un terrain inapproprié.

Machine placée dans une configuration ou une position peu sécurisée. Par exemple "boom surplombant la chaussée".

### RENVERSEMENT DURANT LE CHARGEMENT

La PEMP est tombée ou s'est renversée lors du chargement ou du déchargement sur le véhicule de transport. C'est notamment le cas lorsque la PEMP s'est partiellement détachée de la plate-forme du camion, de la remorque ou des rampes.

La machine a dévalé la rampe ou le treuil s'est détaché.

### PEMP INOPÉRANT - MÉCANIQUE / TECHNIQUE

La PEMP est inopérante ou ne peut être utilisée en toute sécurité en raison d'une panne mécanique ou d'un défaut d'inspection technique/de pré-utilisation.

### RENVERSEMENT

Perte de stabilité de la PEMP, de sorte que celle-ci s'est renversée ou s'est partiellement renversée. Une PEMP classée comme partiellement renversée reposera sur une structure externe ou ne disposera pas de tous les points de contact avec le sol nécessaires (roues, stabilisateurs ou béquilles).



## A PROPOS DE L'IPAF

La Fédération Internationale des matériels d'accès en hauteur (IPAF) a pour objectif d'encourager l'usage sûr et efficace des matériels d'accès en hauteur dans le monde entier – en fournissant des informations et des conseils techniques, en influençant et en interprétant la législation et les normes, ainsi que par des initiatives en matière de sécurité et des programmes de formation

L'IPAF est une organisation à but non lucratif qui appartient à ses membres, dont des fabricants, sociétés de location, distributeurs, entrepreneurs et utilisateurs. L'IPAF compte des membres dans plus de 70 pays, qui représentent la majorité du parc de location du PEMP et des fabricants du monde entier.



## RAPPORTER UN INCIDENT SUR :

[www.ipaf.org/accident](http://www.ipaf.org/accident)

## LES PROCHAINES ÉTAPES DU RAPPORT DE SÉCURITÉ DE L'IPAF

Après la publication de ce rapport global sur la sécurité des PEMP, l'IPAF proposera une analyse plus détaillée à ses membres, afin qu'ils puissent appliquer les connaissances acquises dans le cadre du projet mondial de notification des incidents à leur propre entreprise, pour s'assurer que les protocoles de sécurité et les meilleures pratiques sont conformes aux normes et que les causes d'accidents les plus courantes sont traitées et évitées dans la mesure du possible. Cette analyse détaillée sera exclusivement mise à la disposition des membres de l'IPAF, bien que l'IPAF utilisera bien sûr les principales connaissances acquises pour informer sur tout le travail que nous faisons pour aider à maintenir le secteur élargi de la PEMP aussi sûr que possible.

## DEVENEZ UN MEMBRE IPAF

En rejoignant l'IPAF, vous rejoignez un mouvement mondial visant à sécuriser encore davantage le secteur du matériel d'accès en hauteur. L'adhésion apporte également une foule de services et d'avantages particuliers, notamment l'accès au rapport sur l'analyse de la sécurité pour les membres.

Pour plus d'informations sur la façon de devenir membre de l'IPAF [www.ipaf.org/fr/adherez](http://www.ipaf.org/fr/adherez)

**Siege social** Tel: +44 (0)15395 66700  
[info@ipaf.org](mailto:info@ipaf.org)

**Benelux**  
Tél. : +31 (0)786471330  
[benelux@ipaf.org](mailto:benelux@ipaf.org)

**Brésil**  
Tel: +55 11 39588590  
[portugues@ipaf.org](mailto:portugues@ipaf.org)  
[americalatina@ipaf.org](mailto:americalatina@ipaf.org)

**Chine**  
Tel: +86 10 8430 2310  
[china@ipaf.org](mailto:china@ipaf.org)

**France**  
Tel: +33 (0)1 30 99 16 68  
[france@ipaf.org](mailto:france@ipaf.org)

**Allemagne**  
Tel: +49 (0)421 6260 310  
[deutschland@ipaf.org](mailto:deutschland@ipaf.org)

**Italie**  
Tél. : +39 02 677 390 15  
[italia@ipaf.org](mailto:italia@ipaf.org)

**Mexique**  
Tél. : +52 55 5204 3289  
[mexico@ipaf.org](mailto:mexico@ipaf.org)

**Moyen Orient**  
Tel: +971 (0)55 3094 333  
[uae@ipaf.org](mailto:uae@ipaf.org)

**Pays nordiques et baltes**  
Tél. : +46 (0)70 606 0263  
[nordic@ipaf.org](mailto:nordic@ipaf.org)

**Portugal**  
[portugues@ipaf.org](mailto:portugues@ipaf.org)

**Asie du Sud-Est**  
Tél. : +65 9686 4191  
[sea@ipaf.org](mailto:sea@ipaf.org)

**Espagne**  
Tel: +34 677 889 049  
[espana@ipaf.org](mailto:espana@ipaf.org)

**Suisse**  
Tel: +41 (0)61 227 9000  
[basel@ipaf.org](mailto:basel@ipaf.org)

**États-Unis**  
IPAF – North America  
Tél. : +1 518 280 2486

Bureau américain des membres de l'IPAF  
Tél. : +1 630 942 6583  
[usa@ipaf.org](mailto:usa@ipaf.org)

L'équipe dédiée de représentants nationaux et régionaux de l'IPAF apporte ses services à l'ensemble des membres à travers le monde



**La référence mondiale  
des plateformes et nacelles élévatrices**

